



canada  snowboard

1538 Fulton Ave, West Vancouver, BC Canada V7V 1S6 | t: 604.903.3891 | f: 604.922.3870 | e: info@csf.ca | www.csf.ca

FORMULAIRE D'INSCRIPTION POUR LES CLUBS **2009-2010**

RENSEIGNEMENTS SUR LE CLUB :

NOM DE L'ORGANISATION :

ADRESSE :

PERSONNE-RESSOURCE :

TITRE :

COURRIEL :

TÉLÉPHONE :

RENSEIGNEMENTS SUR LA DIRECTION DU CLUB :

PRÉSIDENT(E) :

Nom :

Adresse :

Téléphone :

Courriel

SECRÉTAIRE :

Nom :

Adresse :

Téléphone :

Courriel

AUTRES MEMBRES DE LA DIRECTION (noms seulement) :

MEMBRES FORMÉS PAR LA FCS :

OFFICIEL(LE)S FORMÉ(E)S PAR LA FCS :

1.

Niveau :

2.

Niveau :

3.

Niveau :

ENTRAÎNEUR(E)S FORMÉ(E)S PAR LA FCS :

1.

CERTIFICATION :

2.

CERTIFICATION :

JUGES FORMÉS PAR LA FCS :

1.

2.



Canadian
Heritage
Sport Canada

Patrimoine
canadien



OWN THE | À NOUS LE
PODIUM | PODIUM
2010

PROFIL DU CLUB

À quand remonte la création du club?	
Le club est-il affilié à un autre club ou à une association provinciale d'une autre discipline sanctionnée par l'Association canadienne des sports d'hiver? Le cas échéant, veuillez préciser.	
Le club est-il incorporé?	
Le club est-il inscrit à titre de société à but non lucratif (ou l'équivalent)?	
Le club est-il actuellement régi par un acte constitutif ou un ensemble de règlements administratifs?	
À quelle date s'est tenue la dernière assemblée générale annuelle du club?	
À quelle date est prévue la prochaine assemblée générale annuelle du club?	
Combien de membres le club comptait-il l'an dernier?	
Quelles sont les attentes du club relativement au nombre de membres pour l'année en cours?	

*****Veuillez prendre note que les frais d'adhésion annuels exigés des clubs sans but lucratif s'élèvent à 300 \$, auxquels s'ajoutent les frais exigés par l'association provinciale de snowboard (APS). De plus, l'assurance responsabilité pour les directeurs et les membres de la direction qui est inclus dans les frais d'adhésion annuels exigés des clubs est obligatoire pour tous les clubs à but non lucratif. Si vous souscrivez déjà à une police d'assurance responsabilité pour les directeurs et les membres de la direction, vous devez joindre un certificat d'assurance au présent formulaire et un crédit de 200\$ s'appliquera. Les clubs « à but lucratif » doivent conclure une entente de prestation de programmes (APP) et payer des frais annuels de 250 \$, auxquels s'ajoutent les frais exigés par l'APS. L'APP prend fin le 30 avril, sans égard à la date de début. Notre police d'assurance responsabilité pour les directeurs et les membres de la direction n'est pas offerte aux clubs « à but lucratif ». *****

SIGNATURE

DATE



Canadian
Heritage
Sport Canada

Patrimoine
canadien



OWN THE | À NOUS LE
PODIUM | PODIUM
2010